

# CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE

### Du 21 août 2014

Date de convocation : 14 août 2014

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19    Présents : 16

Procurations : 3

L'an deux mille quatorze, le 21 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Antoine CUYAUBERE, Marie-Françoise CAPELANI, Georges GUILHAMET, Martine BERT, Delphine CRASPAY, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Corinne PANATIER, Corinne BIRA, Michèle NAVARRO, , Sandrine LARBIOUZE

ABSENTS :

EXCUSES: Alexandre LARRUHAT, Jean-Marc DOURAU, Jean-Jacques CLAVERIE

PROCURATIONS : Alexandre LARRUHAT à Antoine CUYAUBERE, Jean-Jacques CLAVERIE à Martine BERT, Jean-Marc DOURAU à Marc CANTON

Secrétaire de séance : Martine BERT

Le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2014 est adopté à l'unanimité.

#### **1 - CONVENTION CABINET SOPHROLOGIE: *adopté à l'unanimité***

Il est décidé de louer 2 demi-journées par semaine le local communal situé 12 place Saint-Martin à une sophrologue. Ce bureau sera partagé avec le cabinet de diététique à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014 et le loyer sera de 100 € par mois.

#### **2 - PROROGATION CONTRAT D'AVENIR : *adopté à l'unanimité***

Un contrat unique d'insertion avait été signé en 2013 pour un an. L'assemblée décide de le proroger un an jusqu'au 31 août 2015 pour 25 heures hebdomadaires au lieu de 20. Il est précisé que le temps hebdomadaire est augmenté en raison des besoins liés aux nouveaux rythmes scolaires. C. Panatier indique que l'objectif est de pérenniser l'emploi et s'interroge donc sur le fait qu'il n'ait pas été pris pour trois ans. M. le Maire répond que cela aurait dû être fait l'an dernier. P. Moura indique que le Conseil Général n'a cependant pas joué le jeu concernant les formations.

#### **3 - CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT : *adopté à l'unanimité***

Le conseil accepte de créer pour un an un emploi non permanent à temps non complet pour répondre aux besoins de la réforme des rythmes scolaires. Le temps de travail sera de 25/35èmes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014. Ce contrat existait l'an dernier pour 15/35èmes.

#### **4 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 : *adopté 15 pour, 4 abstentions***

Une décision modificative permet le virement de 13 500 € décidée pour l'acquisition de matériel pour les écoles d'une part, et d'un véhicule Kangoo pour le service technique. P. Moura demande si un véhicule est vraiment nécessaire. M. le Maire répond que les employés communaux ne fonctionnent qu'avec le camion. Un véhicule de 50 000 km pour 7 000 € a été proposé et il a paru opportun de l'acquérir.

#### **Questions diverses**

G. Guilhamet fait le point sur les travaux en cours sur les bâtiments communaux :

- Le portail de la propriété Pétrique-Tambourré a été changé pour des raisons de sécurité.
- Rambarde de l'église (entreprise Persillon)
- Peinture des volets de l'école du Bourg (entreprise Grangé)
- Cuve à mazout de l'école du Pont Latapie (entreprise Bergès), à changer pour des raisons de sécurité
- Peinture des anciens gradins de la salle Jean Labarrère et des vestiaires-douches par les emplois d'été
- Peintures diverses aux deux écoles

Le Maire informe qu'un dossier voirie intempérie va être monté suite aux orages du 3 août 2014, qui ont détérioré les chemins suivants : Benguès, Betcabe, Fontaine Rouge, Pont de Monrepos, Arriour.

P. Moura demande des informations suite à la réunion des associations. M. Lauvaux indique que l'objectif est de dynamiser le relationnel entre les associations et les assonnais. L'organisation du forum n'est pas renouvelée, les présidents d'associations n'en constatant pas l'intérêt. En revanche un livret présentant les associations sera édité. Le site internet sera également mis à jour.

M. Aurignac fait remarquer que Les Gais montagnards n'avaient pas été informés. M. Lauvaux répond que le compte-rendu et le questionnaire lui avaient été adressés.

M.J. Debaty fait le point sur les travaux au quartier Labat. En raison du retard pris, ils seront terminés pour fin décembre. Les points de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif seront modifiés et les riverains avertis par courrier.

P. Moura demande des précisions quant au tracé de la conduite chez M. Lacomme. M. le Maire précise que le trait vu par M. Moura n'était qu'une marque du cadastre, sans relation aucune avec le tracé de la conduite.

M.G. Monset informe que la pizzeria de M. Chudy est actuellement en vente. M. Le Maire précise qu'un courrier va être envoyé aux trois commerçants au sujet de l'engagement à prendre pour leur installation dans le futur centre commerçant de la ZAC.

La séance est levée à 21 h 10

Marc CANTON	Antoine CUYAUBERE	Marie-Françoise CAPELANI
Georges GUILHAMET	Martine BERT	Delphine CRASPAY
Marie-Gabrielle MONSET	Patrick MOURA	Michel AURIGNAC
Marie-Joëlle DEBATY	Michel LAUVAUX	Guy LABARRERE
Corinne PANATIER	Corinne BIRA	Jean-Jacques CLAVERIE Procuration à Martine Bert
Michèle NAVARRO	Jean-Marc DOURAU Procuration à Marc CANTON	Sandrine LARBIOUZE
Alexandre LARRUHAT Procuration à Antoine CUYAUBERE		